



Assemblée générale

Distr. générale
16 septembre 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Point 100 f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Au cours de la période considérée, le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale s'est réuni à trois reprises pour : a) la trente-cinquième réunion ministérielle, du 3 au 5 décembre 2012, à Brazzaville; b) la cérémonie de commémoration du vingtième anniversaire du Comité, le 7 décembre 2012, à Brazzaville; c) la trente-sixième réunion ministérielle, du 20 au 23 août 2013, à Kigali. Ces trois événements ont été organisés par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) en sa qualité de Secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

La cérémonie commémorative s'est tenue sous le patronage du Président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso. Ont notamment pris la parole à cette occasion le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, Ramtane Lamamra, et le Président de la soixante-septième session de l'Assemblée générale, Vuk Jeremić. Cette cérémonie a été l'occasion de dresser le bilan des enseignements tirés de l'expérience et d'appeler l'attention sur les grandes réalisations à inscrire à l'actif du Comité au cours de ses 20 années d'existence. Il a été constaté que l'Afrique centrale est la seule région qui dispose d'un mécanisme des Nations Unies spécifique pour promouvoir l'adoption de mesures de confiance parmi les États Membres. La contribution du Comité au cadre normatif de l'Afrique centrale

* A/68/150.



pour les questions relatives à la paix et à la sécurité a été soulignée. Le rôle qu'il joue en facilitant le dialogue, en fournissant un cadre à la tenue régulière d'échanges de haut niveau et en favorisant l'adoption de positions communes sur des questions présentant un intérêt pour la région a également été évoqué.

Lors de ses deux réunions officielles, le Comité a essentiellement examiné les points habituellement inscrits à son ordre du jour et renforcé dans ce cadre son partenariat avec la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). La Communauté économique a présenté un bref exposé sur la situation géopolitique de la région, conformément à la pratique habituelle, et proposé aux États Membres des mesures spécifiques pour y faire face. Le Comité a également examiné certaines questions thématiques pour la première fois. Il s'est notamment penché sur les conséquences du braconnage d'éléphants et sur le rôle que celui-ci jouerait dans le financement illicite de certains groupes rebelles. Par ailleurs, la réunion a retenu le thème de la médiation en Afrique centrale et examiné les moyens de renforcer les capacités de la CEEAC dans ce domaine avec l'appui du Département des affaires politiques du Secrétariat.

Préoccupé par les répercussions sur l'Afrique centrale de l'instabilité et des activités terroristes dans la région du Sahel, le Comité a recommandé que soit rapidement mise en œuvre la Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale, qu'il avait adoptée le 8 décembre 2011 à sa trente-troisième réunion ministérielle, tenue à Bangui du 5 au 9 décembre 2011. À cet égard, le Comité a commencé à élaborer une stratégie opérationnelle à partir de la feuille de route, avec l'appui technique et financier du BRENUAC, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) et du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme.

Le Comité a également procédé à un premier examen des actes de piraterie et des vols à main armée dans le golfe de Guinée, avant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, qui s'est tenu à Yaoundé, les 24 et 25 juin 2013. Il a également consacré une séance de suivi à la mise en œuvre des recommandations issues du Sommet de Yaoundé, après l'adoption d'une déclaration sur la piraterie par la Présidente du Conseil de sécurité ([S/PRST/2013/13](#)). À cet égard, le Comité a passé en revue les initiatives régionales visant à lutter contre ce fléau. Il s'est félicité de la collaboration active de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la Commission du golfe de Guinée à l'organisation du Sommet de Yaoundé, ainsi que du large appui fourni par le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO).

Enfin, le Comité a spécifiquement débattu de la situation politique, des conditions de sécurité, des droits de l'homme et de la situation humanitaire en République centrafricaine. Il a également examiné les répercussions régionales de la crise et les risques que le pays n'en vienne à abriter des groupes armés sur son territoire. Il a adopté la Déclaration de Kigali (voir annexe), dans laquelle il a appelé les parties prenantes nationales à œuvrer ensemble au succès du processus de transition. Il a par ailleurs appelé la CEEAC, l'Union africaine, ainsi que les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux à soutenir la création d'une mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine.

La trente-septième réunion ministérielle devrait se tenir du 2 au 6 décembre 2013 à N'Djamena.

I. Introduction

1. Dans sa résolution 67/70, intitulée « Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale », l'Assemblée générale a su gré au Comité des efforts qu'il déploie pour faire face aux menaces qui pèsent sur la sécurité transfrontalière en Afrique centrale et réaffirmé son soutien aux efforts visant à promouvoir les mesures de confiance prises aux niveaux régional et sous-régional afin d'atténuer les tensions et les conflits en Afrique centrale et de favoriser la paix, la stabilité et le développement durables dans la sous-région.

2. L'Assemblée générale a également exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour le soutien qu'il a apporté au Comité, salué le rôle joué par le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et encouragé vivement les États membres du Comité et les partenaires internationaux à appuyer ses travaux. Elle a prié le Secrétaire général de continuer à fournir l'assistance nécessaire au succès de ses réunions ordinaires semestrielles et lui a demandé de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution.

3. Le présent rapport, établi suite à cette demande, présente les activités que le Comité a menées de juillet 2012 à août 2013.

II. Activités du Comité

4. La trente-cinquième réunion ministérielle du Comité s'est tenue à Brazzaville, du 3 au 5 décembre 2012. Y ont participé les 11 États membres ci-après du Comité : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad. Cette réunion a été suivie d'une cérémonie commémorative à l'occasion du vingtième anniversaire du Comité, le 7 décembre 2012.

5. La trente-sixième réunion, qui devait initialement se tenir en mai 2013, à Malabo, a dû être reportée, le calendrier de la Guinée équatoriale étant particulièrement chargé à ce moment-là, notamment du fait de la tenue d'élections sénatoriales, législatives et municipales le 26 mai. Avec l'accord du Comité, elle s'est donc tenue du 20 au 23 août 2013 à Kigali. Y ont participé les 10 États membres ci-après du Comité : l'Angola, le Burundi, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

6. Les organismes ci-après ont pris part aux réunions ministérielles, en qualité d'observateurs : la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC); la Commission du golfe de Guinée; la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs; la Communauté économique des pays des Grands Lacs; le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes; le Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale; le Bureau pour l'Afrique centrale de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes); la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO); le Centre régional des Nations

Unies pour la paix et le désarmement en Afrique; le Département des affaires politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et le BRENUAC.

7. Les principales questions inscrites à l'ordre du jour du Comité et les activités qu'il a menées au cours de la période considérée, avec l'aide du BRENUAC en sa qualité de secrétariat du Comité, sont exposées ci-après.

A. Examen de la situation géopolitique et des conditions de sécurité en Afrique centrale

8. Au cours de la période considérée, le Comité a continué de faciliter la concertation en matière de paix et de sécurité en Afrique centrale, ainsi que les initiatives collectives visant à faire face aux problèmes se posant dans ces domaines. La CEEAC a établi un rapport complet sur cette question, comme le Comité l'avait recommandé à la trente-quatrième réunion ministérielle qu'il a tenue du 14 au 18 mai 2012 à Bujumbura. Le Comité a examiné ce rapport à ses trente-cinquième et trente-sixième réunions ministérielles. Ses échanges ont essentiellement porté sur les quatre grandes priorités suivantes en matière de diplomatie préventive, de consolidation de la paix et de stabilité régionale : a) les faits institutionnels et politiques; b) la sécurité intérieure et transfrontalière; c) les enjeux liés à la gouvernance; d) les droits de l'homme et la situation humanitaire dans chaque État membre.

9. Le Comité a souligné les difficultés que posent le renforcement des institutions et la recherche d'un consensus pour renforcer l'état de droit et les pratiques démocratiques. S'agissant de la sécurité régionale, il a constaté la persistance de « poches d'insécurité » dans l'ensemble de la sous-région et la difficulté de promouvoir et renforcer la stabilité régionale dans un contexte aussi perturbé. Aux conflits et à la violence viennent s'ajouter des problèmes auxquels il est urgent de s'attaquer ensemble – prolifération des armes, actes de terrorisme, trafic de drogues, actes de piraterie et vols à main armée commis en mer, situation des droits de l'homme et situation humanitaire, notamment.

10. Le Comité a recommandé, pour lutter plus efficacement contre ces problèmes, que soient adoptées les mesures suivantes : a) ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance et soutien accru aux processus électoraux en Afrique centrale; b) mise au point d'une stratégie régionale pour lutter contre le trafic de drogues; c) analyse détaillée des menaces transfrontalières et générales contre la paix et la sécurité et de leurs répercussions sur la stabilité régionale; d) soutien à la justice et au système judiciaire pour mieux lutter contre la criminalité transnationale et le trafic de drogues.

11. À sa trente-sixième réunion ministérielle, le Comité a spécifiquement examiné la situation politique, les conditions de sécurité, les droits de l'homme et la situation humanitaire en République centrafricaine, ainsi que les répercussions régionales de la crise et les risques que le pays n'en vienne à abriter des groupes armés sur son territoire. Il a adopté la Déclaration de Kigali (voir annexe).

12. À cet égard, le Comité a instamment invité toutes les parties prenantes de la République centrafricaine à honorer les engagements qu'elles ont contractés dans la Déclaration de N'Djamena. Il a également engagé l'Union africaine et la CEEAC à

travailler en étroite collaboration et dans le cadre de la mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine.

B. Mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale

13. À sa trente-troisième réunion ministérielle, tenue à Bangui en décembre 2011, le Comité a adopté une déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale. Dans leur feuille de route, les États membres ont demandé l'appui du BRENUAC et du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

14. En partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et en concertation avec la CEEAC, le BRENUAC a donc engagé un processus afin de faire de cette feuille de route une stratégie globale et opérationnelle de lutte contre le terrorisme. Ces partenaires ont ainsi organisé un séminaire à Brazzaville les 1^{er} et 2 décembre 2012 à l'intention des 11 États membres du Comité. Ce séminaire a permis de mieux définir les priorités nationales et régionales et de recenser les lacunes de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme, notamment dans des domaines essentiels tels que la conception des projets, le soutien politique, ainsi que l'appui logistique et financier. Il a également permis de constituer un réseau régional de spécialistes de la lutte contre le terrorisme qui devrait être coordonné par le Cameroun et compter un responsable désigné par chaque État membre.

15. Le Comité a présenté et adopté les conclusions de ce séminaire à sa trente-cinquième réunion ministérielle, le 7 décembre 2012. Compte tenu de la portée mondiale de la menace terroriste en Afrique centrale, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et le Chef du BRENUAC ont également communiqué ces conclusions à la Conférence régionale sur la coopération en matière de police des frontières dans le Sahel et au Maghreb, organisée à Rabat du 13 au 15 mars.

16. L'étape suivante de ce projet consiste à élaborer officiellement une stratégie régionale de lutte contre le terrorisme, avec la participation des partenaires concernés, et à identifier les ressources et structures nécessaires pour la mettre en œuvre. À cet effet, le BRENUAC et ses principaux partenaires, notamment la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, préparent actuellement, en concertation avec la CEEAC, une réunion d'experts qui devrait se tenir à Libreville.

C. Insécurité transfrontalière : l'Armée de résistance du Seigneur

17. Le Comité a examiné les répercussions des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en Afrique centrale et la menace qu'elles représentent. À cet égard, l'Union africaine a fait le point sur l'état d'avancement de son Initiative de coopération régionale contre la LRA. Le BRENUAC a également fait le point sur la stratégie régionale de l'Organisation des Nations Unie que le Conseil de sécurité a

approuvée en juin 2012 afin de contrer la LRA et de remédier aux effets de ses activités, (S/2012/481, annexe), ainsi que sur son plan de mise en œuvre (S/2013/240, annexe). Le Comité s'est félicité de la collaboration active de l'ONU et de l'Union africaine dans ce domaine, ainsi que de leur étroite concertation avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Il a pris note avec préoccupation des répercussions des activités de la LRA sur la situation humanitaire des pays touchés. Il a souligné la nécessité de poursuivre la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine contre la LRA et de la stratégie régionale adoptée par l'Organisation des Nations Unies pour lutter contre la LRA. Le Comité a engagé la communauté internationale à débloquer les ressources nécessaires à cette fin.

D. Sécurité maritime et piraterie dans le golfe de Guinée

18. Le Comité a examiné la question de la piraterie et de la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il a noté que cette question revêtait une importance stratégique, car la plupart des pays d'Afrique centrale sont tributaires de la mer pour les transports, les denrées alimentaires, les échanges commerciaux, l'énergie et les capitaux, qui sont tous essentiels à leur sécurité nationale et indispensables à leur croissance économique.

19. Le Comité a salué l'effort fourni par la CEEAC pour organiser le Sommet régional des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, les 24 et 25 juin 2013, à Yaoundé, conformément aux dispositions de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité. Il s'est également félicité que la CEEAC ait entamé des consultations approfondies avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du golfe de Guinée, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSO), le BRENUAC, le Cameroun et d'autres parties prenantes, à la réunion ministérielle préparatoire qui s'est tenue en mars 2013 à Cotonou (Bénin). Il a par ailleurs accueilli avec satisfaction les textes adoptés au Sommet tenu à Yaoundé, à savoir : a) un code de conduite définissant la stratégie régionale de prévention et de répression des actes de piraterie, des vols à main armée contre les navires et des activités maritimes illicites en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale; b) un mémorandum d'accord répartissant les tâches entre la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée; c) une Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États d'Afrique centrale et d'Afrique de l'Ouest sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun. Le Sommet a également décidé de créer un centre interrégional à Yaoundé pour coordonner la mise en œuvre de cette stratégie régionale.

20. Le Comité a entendu un bref exposé de la CEEAC sur le lancement de la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé. À cet égard, la CEEAC a organisé une réunion à laquelle ont participé ses spécialistes et des spécialistes de la CEDEAO, de la Commission du golfe de Guinée, du BRSO et du BRENUAC, pour étudier les prochaines étapes de la mise en œuvre de la Déclaration de Yaoundé, notamment l'élaboration d'un projet de plan de travail. Cette réunion s'est tenue dans les locaux du BRENUAC à Libreville les 29 et 30 juillet 2013. Les spécialistes présents sont convenus d'un projet de plan de travail qui sera examiné et adopté lors d'une réunion organisée avec l'aide du BRENUAC et du BRSO, à laquelle participeront

les chefs de secrétariat de la CEEAC, de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée.

21. Le Comité a constaté que la mise en place du Centre régional de sécurisation maritime de l'Afrique centrale a été freinée par l'absence de règlement des arriérés de contributions des États membres de la CEEAC. Il a par ailleurs engagé tous les États membres, notamment ceux qui sont dépourvus de frontière maritime, à redoubler d'efforts pour fournir un appui logistique et financier afin de promouvoir la sécurité maritime.

22. Le Comité a également engagé la République centrafricaine et le Burundi à accélérer la ratification de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à en faire le principal pilier de la sécurité maritime régionale.

23. Enfin, le Comité a remercié le Cameroun, la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée d'avoir organisé le Sommet de Yaoundé. Il a rendu hommage au soutien actif que le BRENUAC et le BRSAO ont fourni à la tenue du Sommet. Il s'est félicité que le Conseil de sécurité ait adopté une déclaration présidentielle pour approuver les textes issus du Sommet de Yaoundé ([S/PRST/2013/13](#)).

E. Faits nouveaux concernant le Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat

24. Aux trente-cinquième et trente-sixième réunions ministérielles du Comité, le représentant du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui s'est exprimé au nom du Bureau des affaires de désarmement, et la CEEAC ont présenté un bref exposé sur les faits nouveaux les plus récents intéressant les armes conventionnelles. S'agissant de l'évolution de la situation internationale, le débat a essentiellement porté sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects; le Registre des armes classiques et le Traité sur le commerce des armes. Le Comité a surtout tenté de savoir comment améliorer encore la mise en œuvre de ces instruments. Il a également examiné les moyens d'atténuer les conséquences de la circulation illicite d'armes de petit calibre, d'armes légères et des munitions connexes sur la paix, la sécurité et le développement régionaux.

25. Au niveau régional, le Comité a examiné la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage, également dite Convention de Kinshasa. Il a engagé tous les membres qui ne l'avaient pas encore fait à mener à bien le processus de ratification de cette convention avant la fin de 2013. À cet égard, le Comité a prié la CEEAC de faire achever la traduction de la Convention de Kinshasa en portugais. Il a également souligné qu'il fallait que la CEEAC nomme parmi les fonctionnaires de son secrétariat un coordonnateur de la lutte contre les activités illicites.

26. Le Comité a pris acte de plusieurs initiatives nationales en cours. Ses États membres ont été engagés à constituer leurs propres commissions nationales de contrôle des armes légères et de petit calibre, conformément aux dispositions de la Convention de Kinshasa.

F. Coopération avec les organisations internationales et régionales, notamment avec l'Organisation des Nations Unies

27. La participation des organisations régionales, notamment de l'Union africaine et de la CEEAC, aux activités du Comité, ainsi que la contribution des organismes des Nations Unies, notamment d'ONU-Femmes, de la Commission économique pour l'Afrique, du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale, de la MONUSCO et du BRENUAC, a continué de faciliter l'action menée par le Comité pour faire face aux difficultés que connaît le continent dans le domaine de la paix et de la sécurité. Le Comité a réaffirmé qu'il fallait que le BRENUAC, qui exerce son secrétariat, renforce son partenariat avec la CEEAC, notamment dans la mesure du possible et lorsque la situation s'y prête, dans le domaine du partage des coûts et de la mise en commun des avoirs. Il s'est également penché sur les possibilités d'améliorer la coopération avec l'Union africaine, en particulier dans des domaines tels que la prévention du terrorisme, des actes de piraterie et des conflits.

G. Commémoration du vingtième anniversaire du Comité

28. Au cours de la période considérée, le Comité a célébré son vingtième anniversaire, le 7 décembre 2012, à Brazzaville. La cérémonie organisée a été l'occasion de passer en revue les enseignements tirés de l'expérience et de mettre en lumière certaines des grandes réalisations à mettre à l'actif du Comité.

29. La cérémonie était présidée par le Président de la République du Congo, Denis Sassou-Nguesso. Dans son discours d'ouverture, celui-ci a rappelé la vision définie à Yaoundé en juillet 1992, lors de la réunion inaugurale du Comité. Ayant fait observer les progrès encourageants que le Comité avait accomplis en 20 ans, il a appelé l'attention sur les défis à relever et souligné qu'il fallait que l'Afrique centrale fasse preuve de davantage de détermination, de volonté politique, de respect pour les décisions prises collectivement et de solidarité pour être plus sûre, plus forte, plus stable, mieux intégrée et plus prospère.

30. Le Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité a participé à cette cérémonie, de même que le Président de l'Assemblée générale, qui a prononcé une déclaration par visioconférence depuis le Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

31. Il a été noté que l'Afrique centrale était la seule région dotée d'un mécanisme des Nations Unies spécifique pour promouvoir l'adoption de mesures de confiance entre ses États Membres. À cet égard, la contribution du Comité au cadre normatif de l'Afrique centrale sur les plans de la paix et de la sécurité a été mise en évidence. Le rôle que le Comité joue en facilitant le dialogue, en rendant possible des échanges réguliers de haut niveau et en encourageant l'adoption de positions communes sur des questions qui présentent un intérêt pour la région a également été évoqué.

H. Médiation en Afrique centrale

32. À sa trente-sixième réunion, dans le cadre du suivi du séminaire sur la médiation organisé à l'intention de la CEEAC et du BRENUAC à Libreville du 12 au 14 novembre 2012, le Comité a organisé un débat thématique sur la médiation en Afrique centrale. Ce débat a été animé par un représentant du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques qui a présenté les faits nouveaux intervenus dans ce domaine, en particulier l'élaboration des directives pour l'amélioration de l'efficacité de la médiation, qui figurent en annexe du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends et la prévention et le règlement des conflits (A/66/811, annexe I). Le représentant du Département a présenté les différents services spécialisés que le Département des affaires politiques offre aux États Membres, aux organisations internationales et aux organisations non gouvernementales et formulé plusieurs recommandations pour aller de l'avant.

33. Le Comité a souligné l'importance que revêtait la médiation en tant qu'instrument essentiel au service de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits. Il a insisté sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes des conflits, souligné l'importance des solutions locales et rappelé qu'il n'existait pas de solution unique aux conflits.

34. Le Comité a pris acte de certaines recommandations formulées lors des débats, concernant notamment : a) l'importance d'améliorer les compétences professionnelles spécialisées en matière d'appui à la médiation; b) l'opportunité d'analyser et de recenser les capacités déjà disponibles dans la région; c) la contribution que pourraient fournir les organisations de la société civile; d) le rôle essentiel des femmes; e) les possibilités qu'offre la coopération internationale, notamment le Groupe des amis de la médiation fondé en 2010, pour promouvoir et développer le recours à la médiation dans le règlement pacifique des différends, ainsi qu'aux fins de la prévention et du règlement des conflits.

I. Braconnage

35. Dans son rapport du 20 mai 2013 sur les activités du BRENUAC (S/2013/297), le Secrétaire général s'est interrogé sur le braconnage des éléphants au Cameroun, au Gabon, en République centrafricaine et au Tchad. Dans le cadre de la suite donnée à ce rapport, à sa trente-sixième réunion ministérielle, le Comité a examiné la question du braconnage d'ivoire dans la sous-région à partir d'un exposé liminaire présenté par le Gabon. Il est convenu que le braconnage constitue une grave menace pour la sécurité régionale. En l'occurrence, le braconnage a souvent été lié au trafic de drogues, au blanchiment d'argent et aux réseaux de criminalité transnationale qui sévissent dans les régions isolées de toute l'Afrique centrale. Le Comité s'est dit gravement préoccupé par la demande croissante d'ivoire et a noté que, ces 10 dernières années, l'Afrique avait perdu 70 % des éléphants qui vivaient dans ses forêts. Il a également évoqué de récents massacres d'éléphants, perpétrés notamment au Cameroun et au sud du Tchad.

36. Le Comité a engagé les États membres à renforcer leur collaboration avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour mieux lutter avec eux contre le braconnage. Il a demandé à ce que la question soit inscrite à l'ordre du jour de ses

prochaines réunions afin d'évaluer les progrès accomplis. Enfin, il a pris note de la proposition formulée par le Président du Gabon, Ali Bongo Ondimba, en vue de faire un exposé sur le braconnage à l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, en septembre 2013.

III. Questions administratives et financières

37. Le Comité a examiné la situation financière du Fonds d'affectation spéciale et remercié ceux qui y ont versé des contributions volontaires. Il a engagé ceux qui étaient en mesure de le faire à fournir des ressources extrabudgétaires. Il a notamment invité ses États membres à honorer leurs engagements financiers, conformément à la Déclaration relative au fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (Déclaration de Libreville).

38. Le Fonds d'affectation spéciale a reçu peu de contributions extrabudgétaires au cours de la période considérée. Au 31 décembre 2012, le solde du Fonds d'affectation spéciale s'élevait à 49 976 dollars. Aucune autre contribution n'a été reçue depuis le versement par le Gabon en décembre 2012 de la somme de 30 000 dollars en règlement de ses contributions des trois dernières années (2010, 2011 et 2012).

IV. Conclusions et recommandations

39. Le Secrétaire général salue les 20 ans d'existence du Comité. Il engage celui-ci à poursuivre ses actions pour renforcer la paix et la sécurité dans la sous-région, en collaboration avec les organisations régionales et sous-régionales. Évoquant notamment le partenariat noué avec la CEEAC, il encourage le Comité à consolider ce lien. Il engage également le Comité à continuer de développer sa collaboration de longue date avec l'Union africaine et les organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres partenaires régionaux et internationaux.

40. Le Secrétaire général demeure préoccupé par le caractère instable et imprévisible de la situation qui prévaut en République centrafricaine sur le plan de la sécurité. Il est particulièrement inquiet de ses répercussions sur la population locale. Il se félicite que le Comité ait adopté la Déclaration de Kigali (voir annexe). Il souscrit à l'appel que le Comité a lancé pour inviter la CEEAC, l'Union africaine, ainsi que les partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux, à soutenir la création d'une mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine.

41. Le Secrétaire général se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration sur une feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale adoptée à Bangui en décembre 2011. Il prend note des recommandations que le réseau régional de coordonnateurs nationaux a formulées sur les questions liées au terrorisme. Il demande à ce que ces recommandations soient appliquées rapidement pour lutter plus efficacement contre le terrorisme en Afrique centrale.

42. Il est essentiel de renforcer les capacités régionales de médiation si l'on veut prévenir les conflits dans la sous-région. À cet égard, le Secrétaire général engage le

Comité à poursuivre les pourparlers qu'il a entamés aux fins de la mise en œuvre d'initiatives concrètes de renforcement des capacités de médiation en collaboration avec le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques.

43. Le Secrétaire général félicite le Comité de s'être attaqué pour la première fois à la question du braconnage des éléphants. Il rend également hommage aux efforts du Gabon pour améliorer la coopération régionale dans ce domaine. Il engage le Comité à rester saisi de la question à ses prochaines réunions et à définir une action collective pour lutter contre ce fléau. À cet égard, il encourage les gouvernements et les États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale à faire fond sur les actions en cours et à collaborer étroitement avec la CEEAC, l'Union africaine, le BRENUAC et les autres organismes des Nations Unies afin de définir une approche régionale pour s'attaquer à ce problème.

44. Le Secrétaire général se félicite de la réussite du Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, qui s'est tenu à Yaoundé, les 24 et 25 juin 2013. Il rend hommage à la détermination dont ont fait preuve les États membres de la région, la CEEAC, la CEDEAO et la Commission du golfe de Guinée pour prévenir et combattre les actes de piraterie, ainsi qu'aux efforts conjoints qu'ils ont déployés à cette fin, conformément aux dispositions de la résolution 2039 (2012) du Conseil de sécurité. Il se félicite des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus du Sommet de Yaoundé.

45. La Convention de Kinshasa reste un instrument indispensable pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. Le Secrétaire général félicite le Gabon, la République centrafricaine, la République du Congo et le Tchad d'avoir ratifié cette importante convention. Il invite instamment les États membres du Comité qui ne l'ont pas encore fait à la ratifier dans les meilleurs délais.

46. Il faut affecter des ressources financières suffisantes au Comité pour que celui-ci puisse s'acquitter de sa tâche et, notamment, que ses recommandations soient mises en œuvre. Le Secrétaire général félicite et remercie l'Angola, le Gabon, la République du Congo, ainsi que Sao Tomé-et-Principe d'avoir versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, conformément à la Déclaration de Libreville. Il engage les autres États Membres à soutenir financièrement les activités du Comité, qui constitue un mécanisme important pour promouvoir l'adoption de mesures de confiance parmi les pays d'Afrique centrale.

47. Le Secrétaire général remercie le BRENUAC, le Département des affaires politiques, le Bureau des affaires de désarmement, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et les autres organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale de l'appui qu'ils ont apporté aux travaux du Comité.

48. Le Secrétaire général attend avec intérêt la trente-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui se tiendra du 2 au 6 décembre 2013 à N'Djamena

Annexe

[Original : français]

Déclaration de Kigali adoptée à la trente-sixième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, tenue à Kigali, du 20 au 23 août 2013

Nous,

Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation des États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale,

Réunis à Kigali, République du Rwanda, à l'occasion de la trente-sixième réunion ministérielle dudit Comité,

Tenant compte du caractère toujours préoccupant de la situation politique, sécuritaire, sociale et humanitaire en République centrafricaine (RCA),

Prenant note des progrès enregistrés sur le plan politique, notamment la mise en place des institutions de la transition,

Considérant la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 17 juin 2013 en sa trois cent quatre-vingtième réunion, créant la Mission internationale de soutien en RCA (MISCA),

Considérant le communiqué du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine du 19 juillet 2013 en sa trois cent quatre-vingt-cinquième session, qui déterminait le processus de relèvement de la MICOPAX et de déploiement de la MISCA à partir du 1^{er} août 2013,

Considérant le communiqué de la deuxième Réunion du Groupe International de contact sur la RCA, tenue à Addis-Abeba le 8 juillet 2013,

Nous référant à l'appel de Brazzaville du 3 mai 2013 qui demandait notamment de rendre effectif le Fonds fiduciaire sur la RCA,

Saluant la décision des chefs d'État et de gouvernement de la CEMAC du 14 juin 2013 de Libreville d'apporter une contribution financière de 25 milliards de FCFA à la RCA,

Nous félicitant du prêt de 25 milliards de FCFA accordé par la République du Congo à la RCA,

Réitérant notre ferme engagement à l'Accord de Libreville du 11 janvier 2013 et la Déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013 comme fondement juridique de la transition en RCA,

Considérant le communiqué n° CS/11092 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 14 août 2013,

Considérant le communiqué du Secrétariat général de la CEEAC du 16 août 2013, qui souligne notamment l'urgente nécessité de l'amélioration des conditions sécuritaires en RCA,

Prenant note de la prestation de serment le 18 août 2013 du Président de la transition en RCA, ouvrant ainsi la période de la transition de 18 mois,

Prenant en compte le risque de déstabilisation de l'ensemble de la sous-région de l'Afrique centrale et de la transformation de la RCA en sanctuaire des groupes armés, y compris la LRA :

Nous déclarons profondément préoccupés par la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine;

Demandons à tous les acteurs politiques centrafricains à respecter les engagements contenus dans la Déclaration de N'Djamena et de sa feuille de route;

Réaffirmons notre engagement à appuyer le processus de transition en RCA et invitons les États membres du Comité à s'impliquer activement dans toutes les actions visant à la résolution de la crise centrafricaine;

Invitons le Secrétaire général de la CEEAC de s'engager résolument pour un plaidoyer au bénéfice de la RCA dans toutes les instances des Nations Unies où la question centrafricaine est posée;

Soutenons fortement toutes les initiatives prises par les Nations Unies, l'Union africaine, la CEEAC, avec l'appui des partenaires en vue d'un retour à la paix durable dans ce pays;

Encourageons la CEEAC et l'Union africaine à travailler en étroite collaboration et de manière complémentaire dans le cadre de la MISCA;

Lançons un appel à tous les États membres du Comité à contribuer de manière significative à la mise en place effective de la MISCA, notamment par la mise à disposition des personnels requis et du soutien logistique;

Lançons également un appel aux partenaires multilatéraux et bilatéraux pour un appui financier et logistique conséquent à la situation humanitaire en RCA et à la MISCA;

Réitérons notre appel à tous les membres du Groupe international de contact, ainsi qu'au reste de la communauté internationale à tenir leur engagement en apportant leur contribution au Fonds fiduciaire pour la RCA;

Appelons toutes les parties concernées à soutenir l'initiative de coopération régionale de l'Union africaine sur l'élimination de la LRA;

Appelons aussi tous les États membres du Comité à appuyer la RCA dans ses efforts visant à prévenir la prolifération et le trafic transfrontalier illicites des armes légères et de petits calibres;

Saluons le rôle du Rwanda comme membre non permanent du Conseil de sécurité;

Exhortons la communauté internationale à continuer à accorder toute l'attention nécessaire à la situation en RCA et à en faire une priorité.

Fait à Kigali le 23 août 2013